

*Projet présenté par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Zaugg, Ivan Slatkine, Pierre Conne, Christiane Favre, Edouard Cuendet, Francis Walpen, Patrick Saudan, Jacques Béné, Yvan Zweifel, Alain Meylan, Renaud Gautier, François Haldemann, Michel Ducret, Serge Hiltbold, Mathilde Chaix, Frédéric Hohl, Jacques Jeannerat, Pierre Weiss, René Desbaillets, Gabriel Barrillier, Patricia Läser, Christophe Aumeunier et Alexis Barbey*

*Date de dépôt : 26 avril 2013*

## **Projet de loi**

**modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (LRGC) (B 1 01) (Renvoi en commission ou ajournement)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Modification**

La loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, est modifiée comme suit :

#### **Art. 78A, al. 1 (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup> Au cours de la délibération, la proposition de renvoi en commission ou d'ajournement d'un objet peut être formulée. Chaque groupe parlementaire peut formuler un maximum de deux demandes pour un même objet.

### **Art. 2      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Ces dernières années, les débats du Grand Conseil ont été pollués par des tactiques de « guérilla parlementaire » consistant à multiplier les demandes de renvoi ou d'ajournement à chaque nouvelle intervention.

Ces tactiques, qui n'ont jamais porté leurs fruits, ne servent qu'à la promotion politique de leurs auteurs, leur permettant de répéter et marteler leurs messages *ad nauseam* pour le seul bénéfice des caméras. Elles ont coûté des centaines de milliers de francs aux contribuables sans faire avancer les débats d'un iota.

Faisons cesser ces pratiques pour favoriser de véritables débats constructifs !

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.